

# MESURES DU BEAUVAU DE LA SECURITE ET PROTOCOLE DU 2 MARS 2022 : OÙ EN EST-ON ?

Le 17 avril 2023

Dans le cadre des réunions mensuelles de suivi des mesures catégorielles obtenues à l'occasion du Beauvau de la sécurité et du protocole de mars 2022, réunions organisées à la demande de **SYNERGIE-OFFICIERS** afin de garantir avec efficacité la mise en œuvre de ces mesures, une rencontre avec la DRCPN se tenait le 7 avril dernier.

A cette occasion, **SYNERGIE-OFFICIERS** faisait part de son incompréhension face au retard accumulé. Il est nécessaire de rappeler que ces avancées pour le corps de commandement étaient ardemment négociées et intégralement avalisées par le Ministre de l'Intérieur, **Gérald DARMANIN**.

Ce retard, tant dans la publication des textes que dans leur mise en application, entraîne inéluctablement un préjudice sur la carrière des Officiers à l'instar de l'avancement exceptionnel à 9 ans, de la banalisation du 11ème échelon de capitaine et de la création du 7ème échelon de commandant.

SYNERGIE-OFFICIERS vous propose ce deuxième point d'étape réactualisé :

## 1. LES MESURES PUBLIÉES :

Versement de la majoration de l'indemnité de responsabilité (IRP) de 30% aux officiers assurant l'intérim sur un poste classé « difficile »	Mesure publiée Décret 2022-594 du 20 avril 2022
Aligner le montant mensuel de référence de l'indemnité de responsabilité (IRP) des officiers détachés dans l'emploi fonctionnel sur le grade du fonctionnaire <b>quand il est divisionnaire</b> (600 euros)	Mesure publiée Arrêté du 14 avril 2022
Augmenter de 10 % à 15% l'échelon spécial des commandants divisionnaires et des commandants divisionnaires fonctionnels	Mesure publiée. Arrêté du 25 avril 2022 pour les commandants divisionnaires. En attente de mise en œuvre en 2023 pour les commandants EF avec effet en 2024
Création de 100 postes avec IRP de chef de service et de 100 postes difficiles (Beauvau de la Sécurité)	Mesure publiée pour les deux premières tranches. En attente du texte pour la troisième tranche.
Création de l'Indemnité mission exclusive haute montagne PN (CRS)	Mesure publiée
Expérimenter la mise en place d'une indemnité temporaire de mobilité (ITM)	Mesure publiée. Un RETEX est demandé concernant ce dispositif
Création d'une certification de niveau de langue étrangère	Mesure publiée
Adaptation du dispositif Voyager et protéger	Mise en œuvre de la gratuité (sauf frais de réservation à hauteur de 10%) pour l'offre loisirs sur les trajets Inoui et Intercités entrée en vigueur le 17/01/2023

Revaloriser la rémunération des élèves commissaires et officiers	Mesure publiée. Décrets du 23 janvier 2023 avec effet rétroactif au 01 mars 2022
Revalorisation de l'IJAT ( Indemnité journalière d'absence temporaire ) en 2023, 2025 et 2027	Mesure publiée au JO le 28 décembre 2022
Revalorisation de l'indemnité travail de nuit	Mesure publiée. Arrêté du 16 mars 2023

## 2. TEXTES EN COURS D'ÉLABORATION :

Permettre un avancement exceptionnel au grade de commandant (9 ans au lieu de 12 ans)	<b>URGENT</b> En cours de signature chez le DGPN et le MI avant saisine du Conseil d'Etat
Banalisation de l'échelon exceptionnel de capitaine	<b>URGENT</b> En cours de signature chez le DGPN et le MI avant saisine du Conseil d'Etat
Création d'un dispositif de reprise d'ancienneté pour le bénéficiaire anticipé du 7ème échelon	<b>URGENT</b> En cours de signature chez le DGPN et le MI avant saisine du Conseil d'Etat
Revalorisation du montant annuel de la prime OPJ à 1500€, augmentation de la cartographie des postes OPJ du CEA et extension de la prime aux officiers et commissaires exerçant	Dialogue social prévu pour le CC (critères et cartographie)
Revalorisation de l'IRP de 25% entre 2023 et 2027 (10% au 1er juillet 2023, 5% au 1er janvier 2025, 5% au 1er janvier 2026 et 5% au 1er juillet 2027)	Textes élaborés, à valider
Réduction de la durée des 2 premiers échelons (1 an au lieu de 18 mois) et de la durée de l'échelonnement indiciaire (17,5 ans au lieu de 19 ans)	Textes élaborés – Saisine du Conseil d'Etat
Reprise d'ancienneté pour avancement accéléré au grade de commandant pour les officiers issus de la voie interne	Dialogue social à venir
Création de 150 IRP chef de service pour 2023-2027 (protocole 2022)	Proposition de l'administration de 30 créations par an sur 5 ans – Dialogue social à venir
Création de 150 IRP postes difficiles pour 2023-2027 (protocole 2022)	Proposition de l'administration de 30 créations par an sur 5 ans – Dialogue social à venir
Alignement des modalités de calcul de la part performance de l'IRP sur le CCD	Texte au Guichet Unique. Les montants sont budgétés pour 2023
Limitation de la durée maximale d'affectation sur un poste bénéficiant d'une IRP CS à 8 ans (4 ans renouvelable 1 fois)	Présentation en CSA au premier semestre 2023

Désireux de voir ces mesures mises en application très prochainement afin que les engagements pris par l'Administration soient respectés, SYNERGIE-OFFICIERS sollicite qu'une priorité soit donnée quant à l'élaboration et la publication des derniers textes.

**SYNERGIE-OFFICIERS CONTINUERA À PORTER HAUT ET FORT L'AMBITION DE TOUS LES OFFICIERS !**

Le Bureau National  
**SYNERGIE  
OFFICIERS**